

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des communications et informations :

1. Le Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville a octroyé un subside de 5.000 euros à la Commune destiné au financement de la rencontre des Hauts-Clochers (week-end des 20 et 21 avril 2024) ;

Monsieur le Bourgmestre indique que la Commune devrait encore recevoir un subside de la province pour la location du chapiteau.

Le Conseil prend acte des communications.

3. Assemblée générale ordinaire de RESA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le 5 juin 2024 à 17h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du Rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2023 ;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
7. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2023 ;
8. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2023 ;
9. Désignation du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2024 à 2026 et fixation des émoluments ;
10. Pouvoirs.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

4. Assemblée générale ordinaire de la CILE

Monsieur le Bourgmestre explique que le Conseil s'était positionné sur ce point lors de la séance du 30 avril 2024. Toutefois, la CILE a indiqué ne pas pouvoir prendre en considération cette délibération car elle se basait sur un courriel d'information et non la convocation officielle. Il s'agit donc de repasser le point sur base de la convocation.

En conséquence de quoi, Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que la CILE tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 20 juin 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport spécifique sur les prises de participations ;
2. Rapport de rémunération du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD)
- Approbation ;
3. Rapport du Contrôleur aux comptes ;
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation ;
5. Affectation du résultat 2023 – Approbation
6. Décharge aux Administrateurs – Approbation
7. Décharge au Contrôleur aux comptes – Approbation
8. Lecture du procès-verbal – Approbation

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE.

5. Assemblée générale ordinaire d'Intradel

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'Intradel tiendra son assemblée générale ordinaire le 20 juin 2024. L'heure n'est pas connue.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

1. Rapport de gestion - Exercice 2023 : approbation du Rapport de rémunération
 1. *Rapport annuel - Exercice 2023 - Présentation*
 2. *Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2023 - Approbation*
 3. *Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2023*
2. Comptes annuels - Exercice 2023 : approbation
 1. *Comptes annuels - Exercice 2023 - Présentation*
 2. *Comptes annuels - Exercice 2023 - Rapport du Commissaire*
 3. *Rapport spécifique sur les prises de participations - Exercice 2023*
 4. *Comptes annuels - Exercice 2023 - Approbation*
3. Comptes annuels - Exercice 2023 - Affectation du résultat
4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2023
5. Commissaire - Décharge - Exercice 2023
6. Administrateurs - Démissions/nominations

Rapport de gestion consolidé - Exercice 2023 - Présentation

Comptes consolidés - Exercice 2023 - Présentation

Comptes consolidés - Exercice 2023 - Rapport du Commissaire

Administrateurs - Formation - Exercice 2023 - Contrôle

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel.

6. Assemblée générale ordinaire de l'IILE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que l'IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le 17 juin 2024 à 16h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration visé à l'article L6421-1 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné).
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 3 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
3. Approbation du rapport d'évaluation du Comité de Rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné).
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
Annexe 4 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
4. Approbation du rapport du Réviseur.
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant le rapport du réviseur.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
6. Approbation du montant à reconstituer par les communes.
Annexe 1 : Rapport annuel 2023 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.
Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
7. Décharge à donner aux Administrateurs.
Annexe 5 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
8. Décharge à donner au Réviseur.
Annexe 6 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
9. Nomination d'un administrateur.
Annexe 7 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IILE.

7. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'ECETIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 25 juin 2024 à 18.00h.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2023
2. Prise d'acte du rapport de rémunération
3. Prise d'acte du rapport sur les prises de participation
4. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2023; affectation du résultat;
5. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux administrateurs pour l'exercice 2023
6. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2023
7. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1, alinéa 2 du CDLD
8. Lecture et approbation du PV en séance

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

8. Assemblée générale ordinaire du TEC

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que le TEC tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 12 juin 2024 à 14h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2023
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de TEC.

9. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que l'AIDE tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 25 juin 2024 à 19h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégie du 19 décembre 2023
2. Démission et remplacement d'un observateur
3. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 11 mars 2024
4. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
5. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2023 des organes de gestion et de la Direction.

6. Comptes annuels de l'exercice 2023 qui comprennent :
 - Rapport d'activité
 - Rapport de gestion
 - Bilan, compte de résultats et l'annexe
 - Affectation du résultat
 - Rapport du commissaire
 - Annexes au BNB comprenant :
 1. Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2023
 2. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 3. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 4. Rapport d'évaluation du comité de rémunération
7. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
8. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
9. Décharge à donner aux Administrateurs.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIDE.

10. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'ENODIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 17.30h.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2023 (comptes annuels statutaires et consolidés) (Annexe A);
2. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2023 (Annexes B & C);
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (Annexe D);
4. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 (Annexe E);
5. Approbation de la proposition d'affectation du résultat (cf. Annexe A);
6. Approbation du rapport spécifique 2023 sur les prises de participation prévu à l'article L1515-5 du C.D.L.D. (Annexe F);
7. Approbation du rapport de rémunération 2023 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (Annexe G);
8. Approbation du rapport de rémunération 2023 de BRUTELE, société absorbée par ENODIA, établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D., pour la période du 1er janvier au 1er juin 2023 inclus (Annexe H);
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2023;
10. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2023;
11. Nomination du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2024 à 2026 et fixation des émoluments (Annexe I);
12. Pouvoirs;

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA.

11. CPAS - Comptes annuels pour l'exercice 2023 - Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Comme les années précédentes, le compte est à l'équilibre à 0 € avec un prélèvement de 34.244 euros au service ordinaire

Comme expliqué lors de la présentation du budget 2023, l'exercice concerné était axé sur les affaires courantes sans gros projets de dépenses.

Quelques chiffres :

- Diminution du nombre de RIS de 20% : 21 à 16
- Aide financière ont diminué de 22% : 158 à 123
- Augmentation des frais de personnel principalement liée à :
 - Indexation des salaires et aux évolutions de carrière
 - Remplacement d'un travailleur dû à une absence longue durée
- Cotisation de Responsabilisation : + 5.000€
- Alimentation et utilisation du fond de réserve extraordinaire pour :
 - Renouvellement d'une partie du parc informatique : 6.106,26 €

La situation des fonds de réserve actuellement est de :

- Fond de réserve ordinaire au 31/12/2023 (CPAS + ILA) : 136.216 €

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les comptes annuels du CPAS.

À l'unanimité, Monsieur Paterka ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2023.

12. Comptes communaux pour l'exercice 2023 - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers présente le compte communal pour l'exercice 2023.

Elle rappelle que, comme chaque année, le résultat correspond au cumul des résultats des exercices antérieurs.

Au service ordinaire.

Les droits constatés, les recettes s'élevaient au 31/12/2023 à 7.134.375,74 euros ; le taux de réalisation du budget cad le rapport compte /budget est de 104%. Nos recettes 2023 ont été

supérieures à celles qui étaient prévues notamment à cause de recettes fiscales plus importantes (additionnels à l'IPP sur 14 mois) et d'intérêts financiers.

Les engagements étaient de 5.013.560,69 euros, inférieurs à ce qui avait été prévu notamment grâce à la stabilisation du prix de l'énergie.

Nous obtenons donc un résultat budgétaire de 2.120.800,05 euros (pour l'exercice propre, le résultat est de 564.975,21 euros).

Si de nos recettes nous déduisons nos imputations (= nos paiements) nous obtenons un résultat comptable de 2.150.463,11 euros.

Monsieur Leblanc demande s'il ne serait pas judicieux de nommer du personnel pour réduire la cotisation de responsabilisation. Madame Nachtergaele répond qu'une étude a été commandée à Ethias sur ce sujet.

Monsieur Leblanc demande le montant de la provision pour le paiement de la cotisation de responsabilisation. Madame Devillers répond qu'elle s'élève à 300.000 euros.

Au service extraordinaire.

Le résultat budgétaire de l'exercice est de 0 €. Les dépenses sont financées par nos fonds propres ou subsides. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2023.

Le fonds de réserve est important et devrait permettre de financer de nombreux investissements.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter les comptes communaux.

À l'unanimité, le Conseil adopte les comptes communaux pour l'exercice 2023.

13. Octroi d'un subside ordinaire à l'Unité scout de Fexhe - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique propose de remercier les scouts pour l'aide qu'ils ont fournie dans le cadre de la rencontre des Hauts-Clochers, qui s'est déroulée les 20 et 21 avril dernier.

Elle explique que le Collège propose d'octroyer un subside de 1.000 euros à l'Unité scout de Fexhe.

Monsieur Missaire demande s'il s'agit d'un subside en '*one shot*', ou d'un subside susceptible de devenir récurrent. Monsieur le Bourgmestre répond que c'est un subside '*one shot*'.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer ledit subside.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside de 1.000 euros à l'Unité scout de Fexhe-le-Haut-Clocher.

14. Règlement général de police - Livre IV: Des incivilités environnementales - Adaptations - Décision

Monsieur le Bourgmestre indique aux Conseillers qu'une nouvelle loi a engendré plusieurs changements en ce qui concerne les sanctions administratives communales. Il convient donc à cet égard de procéder aux adaptations nécessaires dans notre règlement général de police.

Monsieur le Bourgmestre explique que ces adaptations doivent être votées par tous les conseils communaux de la Zone de Police afin de permettre une application uniforme du règlement de police.

Il précise que ces adaptations sont essentiellement procédurales et porte sur la partie relative aux infractions environnementales.

Il propose de voter ces adaptations.

À l'unanimité, le Conseil adopte les modifications du Livre IV - Des incivilités environnementales du Règlement général de police.

15. Modification de voirie - Chaussée Verte et rue du Roua - Aménagement d'un giratoire - Avis

Monsieur le Bourgmestre explique que ce point concerne la création d'un giratoire au carrefour de la Chaussée verte et de la Rue du Roua (à proximité immédiate de la station-service).

Il indique que, dans la mesure où la création de ce giratoire engendre la modification de la voirie communale, il revient au Conseil d'émettre un avis sur le sujet.

Ce projet appelle un certain nombre de remarques:

- Les propriétaires à exproprier n'ont pas été informés de la procédure envisagée,
- Aucun document graphique n'a été fourni concernant l'ampleur des travaux en domaine privé,
- Le giratoire est décentré, engendrant un manque de visibilité et de cohérence avec les autres giratoires proches

Monsieur le Bourgmestre précise que si le projet est intéressant à première vue, il convient cependant de garantir la sécurité des usagers sur les routes.

À cet égard, le Collège propose au Conseil d'émettre un avis favorable conditionnel sur la modification de la voirie moyennant une modification du tracé ainsi que le placement de potelets flexibles entre le rond-point à créer et celui de l'autoroute ce, aux frais du demandeur.

À l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable conditionnel (centrer le giratoire sur la voirie principale (N614) et imposer le placement, aux frais du demandeur, de potelets flexibles entre le rond-point à créer et le rond-point de l'autoroute, sur une distance de 250 mètres.

16. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h45.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h56.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

Jérôme STEVINS

Henri CHRISTOPHE